

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-536

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

-----

**ARTICLE 68****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Les deux derniers alinéas du I sont supprimés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination. Le rapport que prévoyait le I de l'article L. 2531-13 a été soumis au comité des finances locales, il y a quelques jours, et transmis au Parlement.